



AGENTS DE CONDUITE BRUIT CABINE

LA PERSÉVÉRANCE DE L'UNSA PERMET
DE PÉRENNISER UNE NOUVELLE AVANCÉE

SiEMce, ÇA ROULE !

Fidèle à ses engagements et soucieuse de l'amélioration des conditions de travail des salariés, l'UNSA-Ferroviaire a porté dans plusieurs instances l'intérêt de garantir une nouvelle protection individuelle.

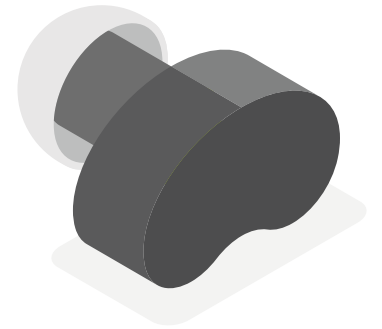


C'EST CHOSE FAITE ! LA SNCF VOYAGEURS ET LA DIRECTION DE LA TRACTION VALIDENT ET AUTORISENT LES ÉTABLISSEMENTS TGV DE DOTER LES ADC DE BOUCHONS MOULÉS INDIVIDUELS (BMI) DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LE BRUIT.

SUR L'AXE TGV SUD-EST

Les RPx traction et les membres UNSA-Ferroviaire de la CSSCT ont œuvré sans relâche à la création d'un groupe de travail (GT) bruit cabine afin d'atténuer les irritants sonores en cabine de conduite. Lors de ces GT bruit cabine (ou sous-commission CSSCT) sur l'axe TGV sud-est, créés à la suite d'un droit d'alerte UNSA et à sa demande, diverses actions ont été menées :

- **divers échanges** avec le technicentre et le COS lors de rencontres terrain ;
- **des essais en ligne** et pas seulement statiques ont été réalisés avec le personnel des technicentres Matériel ;
- **organisation d'échanges** avec le médecin du travail, le préventeur et les membres de la CSSCT ;
- **éclaircir les process** de traitement du bruit dans les technicentres Matériel. ...



CE QUE L'UNSA A OBTENU

- #1 L'appli SiEMce** permet aux ADC de signaler les problématiques de bruit en cabine en temps réel aux technicentres, puis d'obtenir un retour du Matériel à l'ADC. Cette appli est déployée sur l'ensemble du réseau.
- #2 L'équipement** de bouchons moulés individuels de protection individuelle contre le bruit.
- #3 Réalisation** des moulages des conduits auditifs sur du temps de travail (quatre heures).



BON À SAVOIR

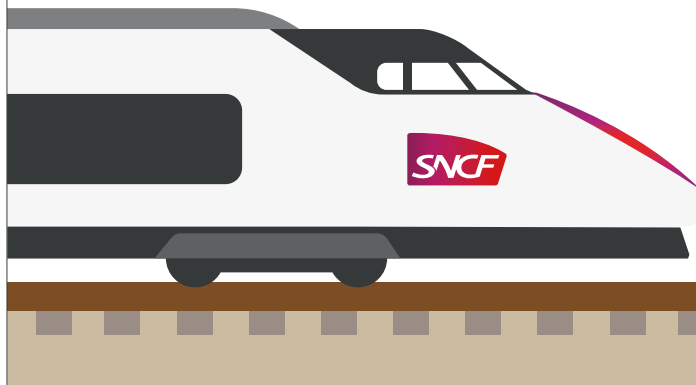
L'étude a permis d'identifier tous les paramètres nécessaires, conformément au référentiel Voyageurs EF 02827 « *prévention du risque bruit en milieu ferroviaire au sein de SNCF Voyageurs* » et au référentiel traction TT 02827 « *procédure d'autorisation de port des BMI pour les conducteurs en phase de conduite* ». Cela a abouti à la création et à la rédaction du référentiel TGV 78201 « *autorisation de port de BMI pour les conducteurs TGV en phase de conduite* ».

Les agents de conduite peuvent utiliser les BMI en phase de conduite uniquement sur LGV sur les TGV :

- **TGV Duplex** (séries 200) ;
- **TGV Atlantique** (séries 300 / 400) ;
- **TGV Réseau** (séries 500 / 4 500).

Le conducteur peut être exceptionnellement autorisé au port des BMI dans la cabine d'une motrice TGV d'une autre série aux conditions suivantes :

- **motrice** bruyante ;
- **conduite** sur LGV.



POUR L'UNSA, IL S'AGIT D'UN PALLIATIF ET NON D'UN REMÈDE MIRACLE ! IL APPARTIENT AU MATÉRIEL DE DÉVELOPPER LES MOYENS PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LE RISQUE À LA SOURCE. IL EN VA DE LA SANTÉ DES SALARIÉS.

CONDITIONS D'AUTORISATION

- **L'aptitude physique** au port de bouchon en cabine de conduite doit être évaluée lors d'une visite médicale du travail (VMT).
- **L'agent doit bénéficier** d'une d'information sur les risques liés au bruit et au port des BMI.
- **Délivrance** d'une carte d'autorisation.



MISE EN PLACE D'UNE VEILLE

- **Mise en place d'une veille effective** du dispositif d'autorisation dans le portail DPx, ainsi qu'une analyse des incidents de conduite mettant en jeu la nécessité d'entendre des sons spécifiques en cabine.
- **Lors du traitement** d'événements conduite impliquant la perception d'un son en cabine, un questionnaire sur le port de PICB sera effectué.
- **Les événements concernés** sont (liste non exhaustive) : VA, RS, alerte Radio, GSM R, dispositif de départ, explosion de pétard ou détonateur, changement d'état du cab et ETCS.



UNSA-FERROVIAIRE